



COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 15 mai 2009 A 20 HEURES 30

Sous la Présidence de Monsieur Didier JEUDON, Maire

PRESENTS: Mr Patrice PASCO, Mr Patrice MENERAT, Mr Jérôme DEUIL, Mr Daniel VAN DEN BRANDE, Adjoints

Mme Véronique BOCQUE, Mme Emilie MARTIN, Mme Josette MALLARD, Mme Florence KALINKA, Mme Bridget BAUDON

Mr Philippe TRACA, Mr Claude LE MESTRE, Mr Pascal CAILLAUD, Mr Guillaume GOSSELIN-CARRERE,

ABSENTS EXCUSES : Mr Claude LE MESTRE (pouvoir donné à Mr Patrice PASCO), Mr MARET Richard

Mme Josette MALLARD a été nommé secrétaire de séance

Mr Jérôme DEUIL est arrivé à 21h20

1) Points abordés lors des précédents Conseils Municipaux

2) Délibérations à prendre :

2.1) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Mr et Mme GUILLARD Gérard

De Maître Sophie SALUS, Notaire de Monsieur et Madame GUILLARD Gérard, propriétaires d'un immeuble :

- situé au 32 rue du Général de Gaulle pour (143/1000) concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Prix du bien fixé à 100.000 € en ce compris 1.500 € s'appliquant aux meubles et biens mobiliers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain 12 voix + 1 pouvoir

2.2) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur TERJU Arnaud

De Maître Patrick-Jacques GUIRAUD, Notaire de Mr TERJU Arnaud, propriétaire d'un immeuble :

- situé au 42 rue de la fontaine du gué concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.
Prix du bien fixé à 140.000 € + frais notariés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain

2.3) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Madame PHILLIPS Dominique

De la SCP DAUDRUY, ROUZE et MARQUOT, Notaires de Madame PHILLIPS Dominique, propriétaire d'un terrain :

- situé au lieudit « la ferme du but » concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.
Prix du bien fixé à 22.000 € + 2.000 € de frais de négociation

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain 12 voix + 1 pouvoir

2.4) Mise en place d'une interdiction de stationnement rue Aveline

Monsieur le Maire signale que suite à l'incendie de voiture survenu en mars dernier rue Aveline. Il serait judicieux d'interdire le stationnement de la rue du pont de la rose à la rue de Senlis.

Monsieur Le Maire souhaite faire un arrêté concernant le stationnement.

Monsieur GOSSELIN-CARRERE dit qu'il est contre ce système et propose dans ce cas là de le faire sur d'autre route de la commune.

Monsieur Le Maire répond qu'il craint d'autres incidents plus graves si rien n'est fait.

Mme Véronique BOCQUE signale que la Rue Aveline est très étroite et suggère un stop au bout de celle –ci.

Monsieur Philippe TRACA dit qu'il est contre cet arrêté et demande des propositions de rechange, comme des places de parking matérialisées par une peinture au sol entre les rues de l'Abreuvoir et du pont de la rose, côté mur.

Monsieur Daniel VAN DER BRANDE propose d'interdire un côté de stationnement.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs.

Monsieur Patrice MENERAT signale qu'il existe peut-être des panneaux spécifiques.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE signale que cette rue n'a jamais été prévue pour se garer, il propose un stationnement zone bleu.

Monsieur GOSSELIN-CARRERE signale qu'il prend le dossier en main et qu'il va étudier diverses solutions.

Monsieur Le Maire et Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE Propose de revoir ce point plus tard.

2.5) Emprise publique – Tarifs

Monsieur Le Maire informe que les tarifs sont établis comme suit :

- Echafaudage inférieur à 2 m forfait : de 40 € par tranche de 10 jours
- Echafaudage supérieur à 2 m forfait : de 55 € par tranche de 10 jours
- Chantier clôturé emprise domaine public : 1.50 €/m² et par tranche de 10 jours
- Benne de chantier inférieure à 8 m³ : 8€ par jour
- Benne de chantier supérieure à 8 m³ : 12€ par jour

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a obligation de déclaration de l'entrepreneur à la Mairie.

Monsieur Jérôme DEUIL demande s'il n'y a pas un moyen de faire cette démarche systématiquement ?

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – **fax** : 03 44 54 98 22 – **E-mail** : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE demande comment cela se passe t-il si l'entreprise ne paye pas ?

Monsieur Le Maire répond que cela se règlera avec la police municipale ou la gendarmerie (Pour effectuer un procès verbal).

Monsieur Philippe TRACA demande comment cela se passe t-il pour les échafaudages à roulettes ?

Monsieur Le Maire répond qu'il va se renseigner à ce sujet.

Le Conseil Municipal décide de voter : abstention : 1 voix ; 12 voix pour + 1 Pouvoir.

2.6) Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue de l'Orée du Bois

Une délibération est nécessaire afin que le SE60 puisse présenter le dossier d'enfouissement des réseaux en complément de la réfection de la voirie, déjà déposé.

Madame Josette MALLARD demande si cela est vraiment nécessaire ?

Monsieur Le Maire répond que cela est important de prévoir l'enfouissement des réseaux des lors que la voirie va être refaite. Ou du moins de s'organiser pour éviter dans l'avenir de devoir « défoncer » la route (exemple : laisser les trottoirs disponibles, en herbe pour travaux futurs)

Le Conseil Municipal décide de voter : Contre : 1 voix, 12 voix pour + 1 Pouvoir.

2.7) Règlement bibliothèque

Monsieur Le Maire explique que le règlement de la bibliothèque n'est plus d'actualité, tarif en francs par exemple. De plus les bénévoles demandent une gratuité pour les adultes.

Monsieur Patrice MENERAT n'est pas d'accord sur la gratuité, il signale que les gens doivent prendre conscience de la valeur d'un livre.

Monsieur Jérôme DEUIL demande que l'on pense aux personnes handicapées.

Le Conseil Municipal décide de voter pour la gratuité : 1 voix contre, 12 voix + 1 pouvoir

2.8) Acquisition terrain du futur parking :

Monsieur Le Maire explique que l'offre du prêt faite par la caisse d'épargne du mois de Décembre 2008, n'est plus à jour. Une nouvelle proposition de financement a été faite, Monsieur Jérôme DEUIL étudie le résultat de cette proposition. Le Conseil réaffirme son intérêt à ce projet de parking au centre du village.

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

a) Du SMIOCE du 25 mars 2009

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et vote du compte administratif

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

- Vote du compte de gestion 2008
- Affectation des résultats de l'exercice 2008 au budget primitif 2009
- Admission en non valeur de créances irrécouvrables
- Examen du projet du budget primitif 2009 et vote
- Retrait d'une commune et d'un R.P.I
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la fédération des comités de jumelage de l'Oise
- Tarifs classes de découvertes
- Informations diverses

Monsieur Le Maire demande s'il ne faudrait pas faire une demande de retrait du SMIOCE, étant donné que les enfants ne font pas de voyage scolaire.

b) De la Communauté locale de l'eau, de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (CLENAL) du 25 mars 2009

Monsieur Richard MARET étant absent ce jour, ce point de l'ordre du jour « compte rendu de la réunion du CLENAL » est reporté au prochain conseil.

c) Du SE 60 du 26 mars 2009

Monsieur Jérôme DEUIL demande de reporter cette lecture car il n'a toujours pas reçu le compte rendu à ce jour.

d) De la commission d'urbanisme des 11 et 25 avril 2009

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE donne lecture des comptes rendus de la réunion de la commission d'urbanisme qui a eu lieu les 11 et 25 avril 2009.

L'ordre du jour était le suivant :

- * Etude des dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de la Direction Départementale, de l'équipement et de l'Agriculture de l'Oise concernant la loi n°2009-323 du 25 mars 2009.

Monsieur GOSSELIN-CARRERE ne signale rien de particulier.

e) De la commission des festivités

Madame Véronique BOCQUÉ et Monsieur Pascal CAILLAUD donnent lecture des comptes rendus des réunions de la commission des festivités.

Les points abordés étaient les suivants :

- La Fête des Mères.
- La Fête communale : Monsieur Jérôme DEUIL se propose de commander les tickets (repas, boisson, etc. ...).

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Madame Josette MALLARD souhaite la prise en compte à hauteur de 50% du prix du repas pour les personnes âgées. (Projet prévu au budget du CCAS)

- La Mairie de PONTARME se propose de participer au marché de Noël pour l'année 2009.

f) De la commission de l'environnement du 10 avril 2009

Monsieur Richard MARET étant absent ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

g) De la commission des finances du 14 avril 2009

Monsieur Jérôme DEUIL donne lecture de la réunion de la commission des finances qui a eu lieu le mardi 14 avril 2009.

h) Des maires du canton de Senlis du 22 avril 2009

Messieurs le Maire et Patrice PASCO donnent lecture du compte rendu de la réunion organisée par Monsieur André VANTOME, Vice Président du Conseil Général qui a eu lieu le mercredi 22 avril 2009.

Il s'agit d'une réunion où tous les Maires du Canton de Senlis sont invités à présenter les dossiers de subventions de leurs projets.

i) De la commission d'appel d'offres du 29 avril 2009

Monsieur Patrice PASCO donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le mercredi 29 avril 2009.

L'ordre du jour était le suivant :

- Entreprise de maîtrise d'œuvre ACP retenue pour assainissement zone ERSIMS

j) Du PLU

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du PLU qui a eu lieu le lundi 04 mai 2009.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE signale qu'il faut établir le règlement du PLU, en s'inspirant des règles déjà établies dans le règlement du POS.

k) Pour l'élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 des trois forêts et du bois du Roi des 06 et 13 mai 2009

Monsieur Richard MARET étant absent ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

l) Publique à la sous-préfecture du 14 mai 2009

Monsieur le Maire donne lecture de la réunion publique organisée par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le jeudi 14 mai 2009.

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Il s'agissait d'une présentation des forces de l'ordre, Police et Gendarmerie, en présence de Madame Le procureur de la République, de Messieurs, Le Sous-préfet, le député, les commandants de compagnie de gendarmerie et de police ainsi que les Maires du canton.

m) Communauté de communes du Pays de Senlis

Le sujet abordé est la dissolution de la CCPS, des échéances à venir et de la suite de cette situation.

Un recours contre l'arrêté de dissolution de Monsieur Le préfet a été déposé, le jugement devrait avoir dans les premiers jours de Juin 2009.

En attendant, l'ensemble des prestations organisées par la CCPS continuent d'être assurées.

M. Pascal CAILLAUD quitte le conseil à OHOO

n) Réunion avec Centre social de LAMORLAYE

Madame Emilie MARTIN présente le projet périscolaire. Les jours d'ouverture et les plages horaires seraient : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 pendant les périodes scolaires. Les lieux définis seraient : la salle des rencontres et la salle du conseil actuelle.

Madame Emilie MARTIN précise qu'une mise aux normes sera nécessaire pour accueillir des enfants. Mise aux normes effectuées pendant les congés scolaires de Juillet/Aout 2009

Madame Josette MALLARD demande si les salles de classe ne seraient pas plus adaptées à cette activité.

Madame Emilie MARTIN répond que cela pose des problèmes d'organisation.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE s'interroge sur l'impact que cela aurait sur l'activité des assistantes maternelles.

Monsieur Le Maire répond qu'une information au préalable sera nécessaire. Le besoin est là, les demandes sont nombreuses, malgré la participation et la contribution des assistantes maternelles présentes sur la commune.

Madame Josette MALLARD rappelle que la mise en place de cette structure est nécessaire.

Monsieur Patrice MENERAT fait remarquer que le tarif varie en fonction des revenus du foyer et qu'il ne trouve pas cela juste.

Monsieur Le Maire apporte les précisions suivantes sur le projet :

- Mise en place souhaitée pour la rentrée 2009 / 2010 même avec un effectif réduit.
- Diffusion d'un questionnaire pour identifier et appréhender l'avis des parents intéressés.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la poursuite du projet périscolaire 13 voix + 1 pouvoir

4) POINTS SUR LES TRAVAUX

Monsieur Patrice PASCO propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

5) FIXATION DE DATES DE REUNION

- Commission électorale : le mardi 02 juin 2009 à 19h30 - RAPPEL
- CCAS
- Commission Travaux, Environnement, Finances le 25 Mai 2009 à 19h30

6) INFORMATIONS DIVERSES

- * Résultats des analyses d'eau produites à partir des ouvrages du SIECCAO suivant le prélèvement des 10 mars et 07 avril 2009 : jugés conformes
- * Prochaine Manifestation organisée par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France : le 17 mai
- * Des drapeaux et des autocollants « Picardie Ma Région » seront fournis par le Conseil Régional suite au rapport du comité pour la réforme des collectivités locales.
- * Circulaire du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable
- * Décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 autorise le prolongement du délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non opposition à une déclaration préalable.
- * Nouvelle instruction concernant les correspondants défense.
- * Suite au départ en retraite de Monsieur VIILENEUVE Bernard, Trésorier de Senlis, à compter du 02 juillet 2009, Monsieur RICORDEAU Michel assurera la gestion de la recette perception de Senlis.
- * Délibération du Conseil Municipal de Mortefontaine décidant de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de leur territoire.
- * Opérations (réfection des deux courts de tennis, mise en place de ralentisseurs, travaux de ravalement de la salle Omer Bacqueville) non prises en charge au titre de la dotation globale d'équipement exercice 2009.
- * effectif de l'école rentrée 2009 / 2010 : 120 enfants

Une Liste des fascicules est réalisée, et mis à disposition des élus

- Les brèves de l'UMO
- Le courrier de l'état n°45
- La lettre d'information des locataires de Oise Habitat n°32
- Le règlement départemental d'aide sociale du conseil général de l'Oise adopté par l'assemblée départementale le 18.12.2008
- Journal d'information « Non à la centrale à Verberie »
- La lettre d'information des archives départementales de l'Oise
- « Eau Service » Numéro spécial « POLLUTEC »
- le magazine des résidants de l'OPAC de l'Oise
- La lettre du CODERPA de l'Oise

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – **fax** : 03 44 54 98 22 – **E-mail** : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

m) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme DEUIL signale que les gens qui font des travaux doivent nettoyer les caniveaux.

Monsieur Le Maire et Monsieur Patrice PASCO signalent qu'ils sont intervenus à ce sujet dans la Rue de Général LECLERC et DE GAULLE.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que le ciment et autres matériaux qui finissent dans les caniveaux partent directement dans la Thève (attention pollution).

Fin de la séance : 1H25

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – **fax** : 03 44 54 98 22 – **E-mail** : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h